



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-044 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEAUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : FINANCES / COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION : Adoption du Compte Administratif 2018 - Budget Principal Ville de Voiron

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Conformément aux dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal s'est fait présenter :

- Le Budget Primitif 2018 et les Décisions Modificatives 2018 qui s'y rattachent pour le budget principal de la commune de VOIRON.

Il s'agit de délibérer sur le COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du budget principal dressé par Monsieur le Maire.

Ces chiffres tiennent compte du résultat antérieur.

Budget principal			
	Dépenses	Recettes	R-D
Fonctionnement	26 008 089,12	29 061 820,51	3 053 731,39
Investissement	7 178 944,64	9 883 301,11	2 704 356,47
Total	33 187 033,76	38 945 121,62	5 758 087,86

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances et Administration générale du 6 mai 2019,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De donner acte de la présentation faite du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 et de la note d'analyse s'y rapportant pour le budget principal de la commune de Voiron ;
- De constater les identités de valeurs avec les indications du COMPTE DE GESTION 2018 et notamment les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes pour le budget principal de la commune de Voiron ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal de la commune de Voiron ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés dans le compte administratif 2018 pour le budget principal de la commune de VOIRON.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **23 voix POUR - 6 ABSTENTIONS** (L. TRICOLI, R. REVIL, A. GERVASI, A. FAVIER, J-L. BALLY, A. COLLIN) - **1 CONTRE** (J. VIAL) - **Monsieur le Maire ne prend pas part au vote**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RAPPORT D'ANALYSE
Examen et vote du compte administratif 2018

ÉLÉMENTS DE MÉTHODOLOGIE

L'adoption du compte administratif (CA) est **l'occasion de rendre compte chaque année des opérations budgétaires exécutées sur l'exercice clos précédent**. Il convient également d'adopter les comptes de gestion, qui sont le reflet du compte administratif au niveau de la direction des finances publiques. Cette formalité doit s'accomplir avant le 30 juin selon les termes de l'article L1612-12 du CGCT.

L'analyse du compte administratif est conduite par rapport au budget primitif pour mesurer les taux de réalisation et par comparaison avec le compte administratif précédent et sur les derniers exercices pour mesurer l'évolution en masse et en contenu des budgets exécutés. Un diaporama reprend les principaux tableaux et graphiques de la présente analyse, et vous expose les données financières essentielles selon le schéma habituel :

Analyse de la section de fonctionnement :

- les recettes
- les dépenses
- l'épargne

Analyse de la section d'investissement :

- les investissements réalisés par la ville
- le financement de l'investissement

Evolution et structure de l'endettement

Les budgets annexes

AVANT-PROPOS :

Après un exercice 2017 marqué par de nombreux changements de périmètres (transferts du Musée Mainssieux, de la lecture publique, du Grand-Angle, du CPEF, du PLIE...), l'exercice 2018 ne déroge pas avec le transfert de la compétence « GEMAPI » vers l'intercommunalité, qui impacte la comparaison. Aussi, les données seront présentées brutes en début de paragraphe, puis l'analyse se fera systématiquement à périmètre retraité (périmètre constant).


LES TAUX DE RÉALISATION

LES TAUX DE RÉALISATION

		Budget primitif	Total prévu avec DM	CA	Restes à réaliser	Taux de réalisation par rapport au budget primitif	Taux de réalisation par rapport au prévu	Analyse
Dépenses réelles de fonctionnement	BP	23 852 557,00	24 901 937,11	23 838 227,02		99,94%	95,73%	
	Pompes funèbres	322 800,00	938 395,00	837 387,99		101,77%	89,24%	
	Restauration	692 645,00	784 384,20	675 718,75		97,56%	86,15%	
	Parking	378 486,00	378 486,00	370 984,21		98,02%	98,02%	
Recettes réelles de fonctionnement	BP	25 144 207,00	27 572 292,58	29 031 545,73		115,46%	105,29%	
	Pompes funèbres	891 100,00	1 087 056,69	1 159 358,89		130,10%	106,65%	
	Restauration	716 000,00	895 158,29	926 158,54		129,35%	103,46%	
	Parking	563 486,00	583 271,78	543 693,30		96,49%	93,21%	

		Budget primitif	Total prévu avec DM	CA	Restes à réaliser	Taux de réalisation par rapport au budget primitif	Taux de réalisation par rapport au prévu	Analyse
Dépenses d'équipement hors op ss mdt	BP	7 762 353,00	12 054 048,40	7 023 439,37	2 430 435,78	90,48%	78,43%	
	Pompes funèbres	68 300,00	262 359,14	11 313,08	0,00	16,56%	4,31%	
	Restauration	23 955,00	40 067,00	9 946,36	2 112,00	41,52%	30,10%	
	Parking	185 500,00	326 162,64	313 981,57	130 652,64	169,26%	136,33%	

yc RAR

	F	I
	Supérieur à 90 %	Supérieur à 80 %
	Entre 70 et 90 %	Entre 65 et 80 %
	Inférieur à 70 %	Inférieur à 65 %

LE BUDGET PRINCIPAL

En grandes masses, le résultat 2018 du budget principal est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	26 008 089,12	7 178 944,64
Recettes	26 944 327,93	7 457 912,81
Résultat 2018	936 238,81	278 968,17
Résultat antérieur	2 117 492,58	2 425 388,30
Résultat cumulé	3 053 731,39	2 704 356,47
Restes à réaliser nets à financer		-2 816 064,95
Excédent global de clôture	3 053 731,39	-111 708,48

Excédent global de clôture disponible	2 942 022,91
--	---------------------

- 936 238,81€ en fonctionnement qui se cumulent aux 2 117 492,58€ de l'excédent antérieur, **soit un excédent de fonctionnement de 3 053 731,39€** ;
- en investissement, les **restes à réaliser nets à financer sont de 2 816 064,95€**. Ils **sont donc supérieurs de 111 708,48€ à l'excédent d'investissement disponible de 2 704 356,47** : il est donc nécessaire de ponctionner le résultat de fonctionnement.

En définitive, au niveau de l'affectation de résultat, il convient d'adopter les dispositions suivantes :

- **affectation obligatoire d'une partie de l'excédent de fonctionnement (111 708,48€)** à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068) ;
- **report de l'excédent de fonctionnement restant (2 942 022,91 €)** au chapitre 002-résultat de fonctionnement reporté ;

Il est proposé d'utiliser cette somme de 2 942 022,91 € de la façon suivante :

- **maintien d'un fond de roulement de 1 M€ afin d'éviter les problématiques de trésorerie disponible**. Cette somme représente 4% des recettes réelles de fonctionnement, soit environ 2 semaines ;
- **affectation de la différence à l'autofinancement des projets d'investissement, soit 1,9 M€, ce qui permettra de limiter le recours à l'emprunt**. Pour mémoire, le budget primitif a été élaboré sans anticipation officielle de reprise de résultat, mais avec une estimation de 1,7 M€.

LE FONCTIONNEMENT

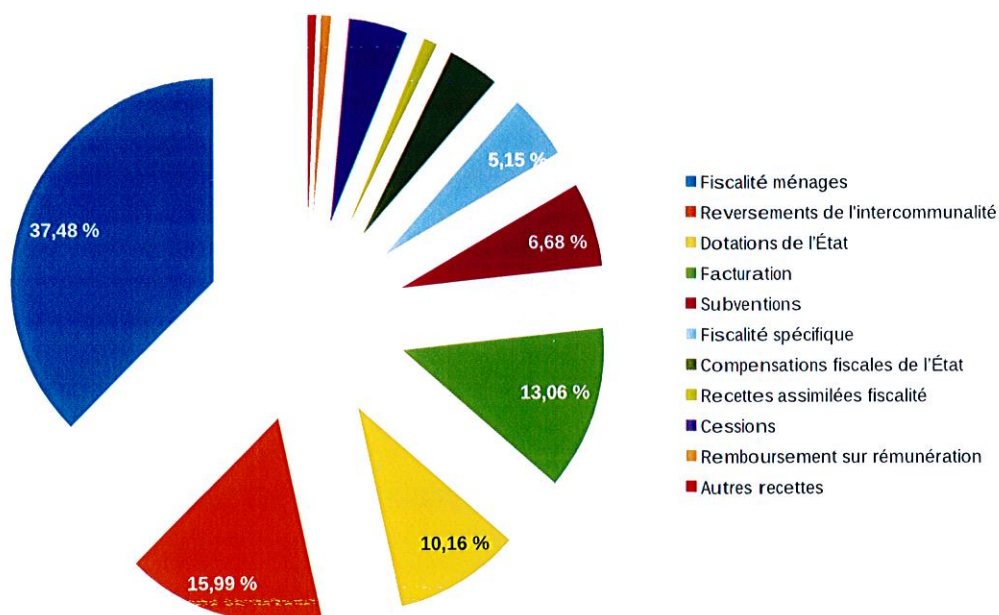
Les recettes

Les recettes du budget principal évoluent de la façon suivante par rapport au CA 2017 :

	CA 2017	CA 2018	Evolution	Variation
Facturation et location	2 625 000,94 €	2 448 478,32 €	-176 522,62 €	-6,72%
Remboursement rémunération du personnel	225 387,58 €	224 840,00 €	-547,58 €	-0,24%
Subventions	2 017 383,64 €	1 798 721,96 €	-218 661,68 €	-10,84%
Fiscalité ménages	9 864 470,00 €	10 088 406,00 €	223 936,00 €	2,27%
Fiscalité spécifique	1 324 458,60 €	1 386 976,15 €	62 517,55 €	4,72%
Droits de place (foires et marchés...)	165 809,99 €	155 052,79 €	-10 757,20 €	-6,49%
Droits de stationnement	704 894,50 €	960 683,80 €	255 789,30 €	36,29%
Droits de voiries	146 911,85 €	135 832,95 €	-11 078,90 €	-7,54%
Forfait post stationnement	0,00 €	107 904,25 €	107 904,25 €	
Reversements de l'intercommunalité	4 303 035,00 €	4 303 035,00 €	0,00 €	0,00%
Dotations de l'État	2 678 419,00 €	2 732 163,65 €	53 744,65 €	2,01%
Compensations fiscales de l'État	1 191 114,00 €	1 114 330,00 €	-76 784,00 €	-6,45%
Cessions	919 179,00 €	1 276 107,00 €	356 928,00 €	38,83%
Autres recettes	110 695,51 €	181 521,28 €	70 825,77 €	63,98%
Sous Total : Recettes réelles	26 276 759,61 €	26 914 053,15 €	637 293,54 €	2,43%
Amortissements et travaux en régie	69 179,91 €	30 274,78 €	-38 905,13 €	-56,24%
TOTAL	26 345 939,52 €	26 944 327,93 €	598 388,41 €	2,27%

A périmètre constant, les évolutions sont identiques puisque le transfert de la compétence GEMAPI n'a pas d'impact sur les recettes de fonctionnement.

Le détail par grand poste est développé ci-après. Le poids de chaque recette est le suivant :



Les recettes fiscales

	CA 2017	CA 2018	Evolution	Variation
Fiscalité directe	9 864 470 €	10 128 398 €	263 928 €	2,68%
TH	3 405 293 €	3 443 968 €	38 675 €	1,14%
TF	6 379 437 €	6 540 328 €	160 891 €	2,52%
TFNB	52 934 €	54 373 €	1 439 €	2,72%
Rôles supp + complémentaires	26 806 €	49 737 €	22 931 €	85,54%
Taxe sur friches commerciales		39 992 €	39 992 €	#DIV/0 !
Fiscalité spécifique	1 324 458 €	1 346 984 €	22 526 €	1,70%
Droits d'enregistrement	786 677 €	803 875 €	17 197 €	2,19%
TCFE (taxe conso finale d'électricité)	436 338 €	434 406 €	-1 932 €	-0,44%
TLPE (taxe sur la publicité extérieure)	94 901 €	102 260 €	7 359 €	7,75%
Taxe funéraire	6 327 €	6 444 €	117 €	1,85%
Impôt sur les spectacles	216 €		-216 €	-100,00%
Reversements de l'intercommunalité	4 303 035 €	4 303 035 €	0 €	0,00%
AC	3 812 240 €	3 812 240 €	0 €	0,00%
DSC	490 795 €	490 795 €	0 €	0,00%
TOTAL FISCALITE	15 491 963 €	15 778 417 €	286 454 €	1,85%

Les recettes fiscales augmentent de 286 k€, soit +1,85 % entre les deux compte administratif.

La fiscalité ménages

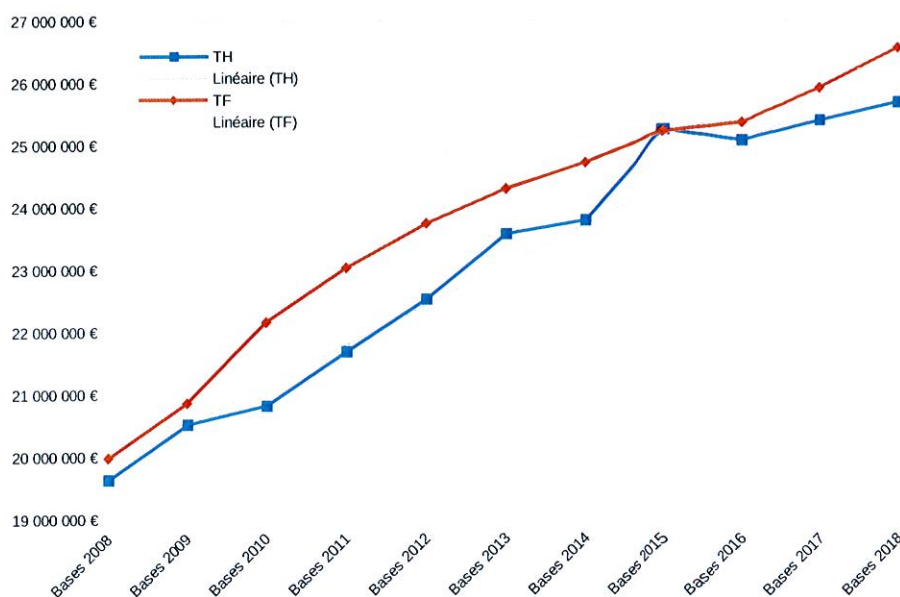
Les taux ménages sont restés identiques entre 2017 et 2018 :

Fiscalité ménages	Taux 2017	Taux 2018
TH	13,41%	13,41%
TF	24,62%	24,62%
TFNB	63,28%	63,28%

L'évolution du produit fiscal résulte donc uniquement de l'évolution des bases d'imposition :

- +1.14 % pour la taxe d'habitation ;
- entre +2.56 % et +2.79 % pour le foncier, incluant 1.2 % de majoration forfaitaire.

Pour mémoire, l'illustration de l'évolution des bases de TH et TF depuis 2008 est la suivante :



La fiscalité spécifique

Il s'agit essentiellement des recettes fiscales liées aux droits d'enregistrement, à la taxe sur la consommation finale d'électricité et à la taxe locale sur la publicité extérieure.

Les évolutions ne sont pas significatives à l'exception des **droits d'enregistrements, qui continuent à progresser : +2.51 % (soit +17K€)** contre +14,62 % en 2017. **Cette recette suit la courbe des transactions immobilières.**

L'application, pour la première année, de la taxe sur les friches commerciale est à noter, bien que le produit soit largement inférieur au prévisionnel (40K€ contre 100K€ budgétés).

L'impôt sur les spectacles a été remplacé par une dotation de compensation (enregistré au chapitre 74), d'un montant équivalent à 2017.

Les reversements de l'intercommunalité (AC et DSC)

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire restent inchangés puisque le transfert de la compétence GEMAPI n'a pas été compensé en 2018 sur les reversements.

La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais finance la compétence par la taxe dédiée et instituée au 1^{er} janvier 2019.

Les dotations et compensations fiscales

	CA 2017	CA 2018	Evolution	Variation
Dotations de l'État	2 678 419 €	2 734 372 €	55 953 €	2,09%
<i>Dotation forfaitaire</i>	1 899 008 €	1 891 617 €	-7 391 €	-0,39%
<i>Dotation de solidarité urbaine (DSU)</i>	451 278 €	481 002 €	29 724 €	6,59%
<i>Dotation nationale de péréquation (DNP)</i>	321 219 €	352 473 €	31 254 €	9,73%
<i>Dotation spéciale instituteurs</i>	2 808 €	5 016 €	2 208 €	78,63%
<i>Dotation de recensement</i>	4 106 €	4 048 €	-58 €	-1,41%
<i>Dotation compensation impôt spectacles</i>		216 €	216 €	#DIV/0 !
Compensations fiscales	1 191 114 €	1 114 330 €	-76 784 €	-6,45%
<i>FDTP (fond départemental taxe pro)</i>	696 596 €	609 197 €	-87 399 €	-12,55%
<i>Exo TH</i>	437 637 €	468 867 €	31 230 €	7,14%
<i>CET / DUCSPT</i>	21 840 €	0 €	-21 840 €	-100,00%
<i>Exo TF</i>	35 041 €	36 266 €	1 225 €	3,50%
TOTAL DOTATIONS	3 869 533 €	3 848 702 €	-20 831 €	-0,54%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) progresse de 2 %. Après quatre années consécutives (2014-2017) de baisse au titre de la contribution au redressement des comptes publics, l'année 2018 marque un retour à une relative stabilité : la diminution de la dotation forfaitaire est liée à son écrêtement et est compensée en contrepartie par la hausse des parts péréquatrices, à savoir la DNP et la DSU.

Les compensations fiscales constituent une variable d'ajustement des concours financiers de l'État et poursuivent leur baisse. Le détail de ces compensations est le suivant :

- Les allocations compensatrices de taxe d'habitation : l'État exonère de TH les personnes de condition modeste. Aussi, la hausse de la compensation versée par l'État est liée à la hausse des bases de TH exonérées ;
- Les allocations compensatrices de foncier non bâti : les exonérations compensées concernent des terrains boisés des communes (terrains ensemencés, plantés, replantés en bois) ;
- Les allocations compensatrices de foncier bâti : 3 principales exonérations de TFB sont compensées par l'État : pour les logements appartenant à des HLM ou des SEM (Société d'Économie Mixte), pour les immeubles situés en ZFU (Zone Franche Urbaine), et pour certaines personnes de condition modeste (+75 ans disposant de faibles revenus titulaires de l'allocation supplémentaire vieillesse).
- Fonds départemental de taxe professionnelle (FDTP) : Depuis la suppression de la taxe professionnelle, les FDTP sont alimentés par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'État. Les ressources sont réparties annuellement **par le conseil départemental à partir de critères objectifs qu'il définit** à cet effet, entre les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les agglomérations nouvelles.

En 2018 le Conseil départemental de l'Isère a répercuté sur les communes la baisse de l'enveloppe lui étant attribuée par l'État (environ -15%) ;

- Dotation unique de compensation de la taxe professionnelle : Cette dotation a été supprimée en loi de finances 2018 afin de financer la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale. Cette dotation regroupait les ex compensations salaires de 1982 et abattements liés à la taxe professionnelle (supprimée en 2010).

Les droits de voirie, de place et de stationnement

	CA 2017	CA 2018	Evolution
Autres recettes assimilées fiscalité	1 017 616,34 €	1 359 473,79 €	341 857 €
<i>Droits de place (foires et marchés...)</i>	<i>165 810 €</i>	<i>155 053 €</i>	<i>-10 757 €</i>
<i>Droits de stationnement</i>	<i>704 895 €</i>		<i>-704 895 €</i>
<i>Droits de voiries</i>	<i>146 912 €</i>	<i>135 833 €</i>	<i>-11 079 €</i>
<i>Redevance de stationnement</i>		<i>960 684 €</i>	<i>960 684 €</i>
<i>Forfait post-stationnement</i>		<i>107 904 €</i>	<i>107 904 €</i>

A compter de 2018, **les droits de stationnement (horodateurs parkings de surface) sont désormais enregistrés au chapitre 70 comme redevance**. Nous continuons cependant à les analyser à part de la facturation classique. **Ces recettes progressent** fortement, passant de 704 à 960 k€, **soit une hausse de 256 k€**. cette évolution est liée au nouveau plan de stationnement et à la réorganisation du service et des outils.

A noter également la mise en place en avril du forfait post-stationnement, en lieu et place des amendes de polices qui étaient quant à elles imputées en recettes de la section d'investissement.

Les droits de voirie et de place sont tous deux en baisse d'environ -11K€.

Les subventions

Les subventions en fonctionnement reçues baissent de -218k€, soit -8,43 %.

		2017	2018	Evolution
74712	PARTICIPATION EMPLOI D'AVENIR	111 402,69	102 652,49	-8 750,20
74718	AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	135 151,31	157 276,05	22 124,74
7472	PARTICIPATIONS REGIONS	21 000,00	30 000,00	9 000,00
7473	PARTICIPATIONS DEPARTEMENT	82 479,00	71 291,00	-11 188,00
74741	PARTICIPATIONS COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 223,25		-1 223,25
74748	PARTICIPATIONS AUTRES COMMUNES	12 978,46	13 105,07	126,61
7478	PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES (CAF)	1 653 148,93	1 422 084,11	-231 064,82
	Somme :	2 017 383,64	1 796 408,72	-220 974,92

Les plus gros montants concernent la DEEJF (Direction Enfance Éducation Jeunesse Famille) pour les différentes prestations financées par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), dont le **volume global encaissé sur 2018 est en baisse de plus de 231 k€**. Cette baisse concerne **essentiellement le pôle enfance** : la diminution s'explique par des prestations exceptionnelles reçues en 2017 (bonification de 76 k€ par rapport à l'achat des couches, accueil d'enfants en situation de handicap), la dégressivité du CEJ et la réduction de places d'accueil en crèche familiale (départ en retraite des assistantes maternelles).

La facturation

Les recettes de facturation s'entendent au sens large, à savoir les produits des services et les produits de gestion courante (locations, revenus des immeubles essentiellement).

Elles sont en baisse de -6,77 %, soit -177K€, dont -166K€ répartis entre les redevances du conservatoire (-92.3K€), du service social (-26.3K€) et du service périscolaire (-48K€).

Concernant le service social, la diminution des recettes de facturation est liée à la mise en œuvre d'une nouvelle convention de location pour l'EHPAD.

Les inscriptions au conservatoire ont été moins importantes que ce qui était budgété, contrairement à l'année 2017 où les recettes ont connu une forte hausse. Il s'agit essentiellement d'un phénomène de décalage de facturation, couplé à une baisse de fréquentation sur l'année scolaire 2017/2018.

Les revenus provenant des locations sur les divers équipements restent pour leur part relativement stables (572K€ en 2018 contre 584K€ en 2017).

o **Les dépenses**

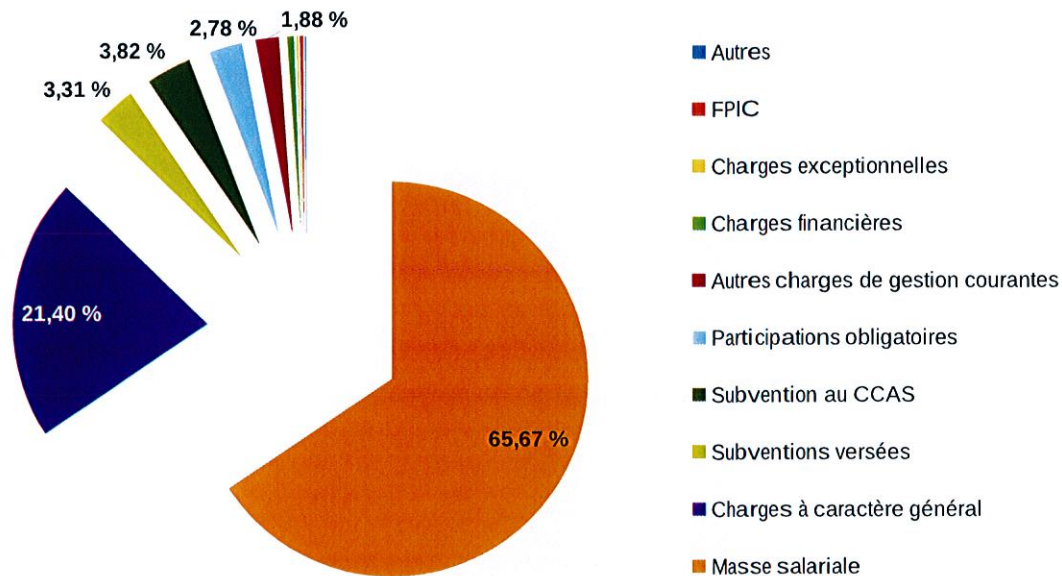
Les dépenses du budget principal évoluent de la façon suivante par rapport au compte administratif 2017 :

	CA 2017	CA 2018	Evolution	Variation
Charges à caractère général	4 810 321,32 €	5 101 300,39 €	290 979,07 €	6,05%
Masse salariale	15 448 868,72 €	15 653 821,06 €	204 952,34 €	1,33%
Autres charges de gestion courantes	469 256,44 €	449 336,92 €	-19 919,52 €	-4,24%
Subventions versées	891 634,00 €	789 239,20 €	-102 394,80 €	-11,48%
Subvention au CCAS	870 000,00 €	910 000,00 €	40 000,00 €	4,60%
Participations obligatoires	733 325,98 €	663 564,80 €	-69 761,18 €	-9,51%
Charges financières	157 948,11 €	140 570,07 €	-17 378,04 €	-11,00%
Charges exceptionnelles	32 784,14 €	44 652,63 €	11 868,49 €	36,20%
Reversement FPIC	31 886,00 €	70 352,00 €	38 466,00 €	120,64%
Autres	12 363,09 €	15 389,95 €	3 026,86 €	24,48%
Provisions	10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	-100,00%
Sous Total : Dépenses réelles	23 468 387,80 €	23 838 227,02 €	369 839,22 €	1,58%
Opérations d'ordre	2 189 801,24 €	2 169 862,10 €	-19 939,14 €	-0,91%
TOTAL	25 658 189,04 €	26 008 089,12 €	349 900,08 €	1,36%

A périmètre constant, c'est-à-dire si la ville avait gardé la compétence GEMAPI, les évolutions seraient les suivantes :

	CA 2018	CA 2018 périmètre constant	Evolution	Variation
Charges à caractère général	5 101 300,39 €	5 101 300,39 €	290 979,07 €	6,05%
Masse salariale	15 653 821,06 €	15 653 821,06 €	204 952,34 €	1,33%
Autres charges de gestion courantes	449 336,92 €	449 336,92 €	-19 919,52 €	-4,24%
Subventions versées	789 239,20 €	789 239,20 €	-102 394,80 €	-11,48%
Subvention au CCAS	910 000,00 €	910 000,00 €	40 000,00 €	4,60%
Participations obligatoires	663 564,80 €	727 564,80 €	-5 761,18 €	-0,79%
Charges financières	140 570,07 €	140 570,07 €	-17 378,04 €	-11,00%
Charges exceptionnelles	44 652,63 €	44 652,63 €	11 868,49 €	36,20%
Reversement FPIC	70 352,00 €	70 352,00 €	38 466,00 €	120,64%
Autres	15 389,95 €	15 389,95 €	3 026,86 €	24,48%
Provisions	0,00 €	0,00 €	-10 000,00 €	-100,00%
Sous Total : Dépenses réelles	23 838 227,02 €	23 902 227,02 €	433 839,22 €	1,85%
Opérations d'ordre	2 169 862,10 €	2 169 862,10 €	-19 939,14 €	-0,91%
TOTAL	26 008 089,12 €	26 072 089,12 €	413 900,08 €	1,61%

Le détail par grands postes est le suivant :



La masse salariale

Les dépenses de personnel brutes s'élèvent à 15 653 821€ contre 15 448 869€ en 2017, soit une hausse limitée à +1.33 %, soit + 205K€ environ, sachant que cette augmentation est essentiellement liée à l'effet du glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'évolution des cotisations.

Les charges à caractère général

Elles évoluent de +6.05 % (soit +291K€) par rapport au compte administratif 2017, **dont les nouveautés suivantes** :

- sur la police municipale : 18.5K€ de cotisation SACPA pour la gestion animale, et les frais supplémentaires de sécurité liés aux différents évènements ;
- sur les infrastructures: +20K€ de frais liés aux dépenses de déneigement ;
- sur la politique sportive : 10.7K€ pour sur la sécurité de la piscine (renfort d'agents), + 10 k€ sur le système de filtration ; 16,5 k€ d'entretien des terrains de sport,
- sur les édifices cultuels : 27.6K€ de travaux et rénovation sur la statue de Vouise et l'Église Saint-Bruno ;

- sur le stationnement : +17K€ de refacturation et de redevance de contrôle du stationnement dans le cadre du forfait post-stationnement et 26K€ de redevance pour le logiciel horodateurs,
- sur la politique sociale : 15 k€ de rénovation des volets roulants suite à un sinistre ;
- sur les assurances : deux assurances dommages ouvrages souscrites pour les travaux du Faton et pour Mille Pas, soit + 32 k€ ;
- sur les études : 12 k€ pour la phase 2 de l'étude petite enfance, 8 k€ pour l'étude liée à la réforme RGPD, 18 k€ pour une étude sur le diagnostic et la réforme du stationnement, 16 k€ pour une étude de l'IFOP sur l'observatoire municipal.

A noter également une augmentation des frais de combustibles de 32 k€, et de 15 k€ pour le carburant.

Les subventions et participations obligatoires versées

	CA 2017	CA 2018	Evolution	Variation
Subventions de fonctionnement versées	891 634,00 €	789 239,20 €	-102 394,80 €	-11,48%
<i>dont MJC et CEJ</i>	<i>250 541,00 €</i>	<i>162 000,00 €</i>	<i>-88 541,00 €</i>	<i>-35,34%</i>
<i>dont Festival du Cirque</i>	<i>65 000,00 €</i>	<i>35 000,00 €</i>	<i>-30 000,00 €</i>	<i>-46,15%</i>
<i>dont congrès, comité, syndicats</i>	<i>10 300,00 €</i>	<i>22 500,00 €</i>	<i>12 200,00 €</i>	<i>118,45%</i>
<i>dont associations citoyennes / vie des quartiers/commerces</i>	<i>54 520,00 €</i>	<i>70 295,20 €</i>	<i>15 775,20 €</i>	<i>28,93%</i>
<i>dont enseignement 1^{er} degré</i>	<i>30 999,00 €</i>	<i>14 522,00 €</i>	<i>-16 477,00 €</i>	<i>-53,15%</i>
<i>dont PAE</i>	<i>33 274,00 €</i>	<i>50 572,00 €</i>	<i>17 298,00 €</i>	<i>51,99%</i>
<i>dont jumelage</i>	<i>9 000,00 €</i>	<i>9 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00%</i>
<i>dont associations culturelles</i>	<i>70 100,00 €</i>	<i>68 050,00 €</i>	<i>-2 050,00 €</i>	<i>-2,92%</i>
<i>dont associations sportives</i>	<i>353 950,00 €</i>	<i>341 850,00 €</i>	<i>-12 100,00 €</i>	<i>-3,42%</i>
<i>dont associations environnementales</i>	<i>950,00 €</i>	<i>1 450,00 €</i>	<i>500,00 €</i>	<i>52,63%</i>
<i>dont amicale du personnel</i>	<i>13 000,00 €</i>	<i>14 000,00 €</i>	<i>1 000,00 €</i>	<i>7,69%</i>
Subventions aux BA et CCAS	1 057 218,00 €	1 074 667,00 €	17 449,00 €	1,65%
<i>Budget parkings</i>	<i>187 218,00 €</i>	<i>164 667,00 €</i>	<i>-22 551,00 €</i>	<i>-12,05%</i>
<i>CCAS</i>	<i>870 000,00 €</i>	<i>910 000,00 €</i>	<i>40 000,00 €</i>	<i>4,60%</i>
Participations et contingents	733 325,98 €	656 293,80 €	-77 032,18 €	-10,50%
<i>Dont SDIS</i>	<i>471 150,80 €</i>	<i>471 150,80 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00%</i>
<i>Ecoles privées</i>	<i>191 089,32 €</i>	<i>185 143,00 €</i>	<i>-5 946,32 €</i>	<i>-3,11%</i>
<i>Dont SIMA/SIHO/PNC</i>	<i>71 085,86 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>-71 085,86 €</i>	<i>-100,00%</i>
TOTAL	2 682 177,98 €	2 520 200,00 €	-161 977,98 €	-6,04%

Ce poste enregistre une légère hausse de 29k€, soit +1.17%. Au-delà du détail ci-dessus, il convient de souligner :

- **une augmentation de la subvention versée au CCAS.** A noter : la subvention prévue au budget primitif est stable, mais 2017 avait nécessité le versement d'une subvention inférieure au budget prévisionnel en raison d'une évolution plus favorable que prévue des dépenses et recettes sur cet exercice.

- la fin de la cotisation au SIMA en raison du transfert de la compétence GEMAPI, une diminution de la subvention au budget parking en raison d'un résultat d'exercice plus favorable, la fin de la subvention au festival du cirque, la baisse de la subvention à la MJC.

2. L'INVESTISSEMENT

Globalement, la section d'investissement évolue de la façon suivante :

	2016	2017	2018
Immobilisations incorporelles (études, logiciels)	151 917,13	190 281,74	186 608,37
Immobilisations corporelles (terrains et matériels)	861 432,12	735 052,30	1 905 477,91
Immobilisation en cours (travaux)	1 917 290,79	1 695 177,96	3 074 674,14
Subventions d'équipement versées	185 318,51	105 580,00	275 597,60
Opérations AP/CP	438 099,80	243 436,17	
Reversements PAE	0,00	225 366,00	436 632,00
Autres	688,00	108 100,80	111 170,50
DEPENSES D'EQUIPEMENT	3 554 746,35	3 302 994,97	5 990 160,52
Emprunts et dettes	1 354 050,31	1 461 216,08	1 131 062,13
<i>dont OCLT</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>dont RA</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
DEPENSES REELLES	4 908 796,66	4 764 211,05	7 121 222,65
Opérations d'ordre entre sections	74 165,53	69 179,91	57 721,99
Opérations d'ordre patrimoniales	54 285,04	1 231,20	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	5 037 247,23	4 834 622,16	7 178 944,64

	2016	2017	2018
Subventions reçues	280 085,62	296 862,94	994 359,86
FCTVA	806 377,00	556 819,30	469 453,75
TLE/TA	436 277,31	838 357,27	359 032,41
PAE	0,00	284 345,00	
Amendes de police	202 644,00	309 664,00	426 690,00
Divers	112 563,03	26 951,53	311 067,48
RECETTES D'EQUIPEMENT	1 837 946,96	2 313 000,04	2 560 603,50
Emprunt et dette	3 511 931,72	306 177,22	2 700 000,00
<i>dont OCLT</i>			
Affectation du résultat antérieur (1068)	1 217 938,05	0,00	0,00
RECETTES REELLES	6 567 816,73	2 619 177,26	5 260 603,50
Opérations d'ordre entre sections	1 025 563,91	2 184 189,64	2 197 309,31
Opérations d'ordre patrimoniales	54 285,04	6 842,80	
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	7 647 665,68	4 810 209,70	7 457 912,81

Dépenses d'équipement nettes de subventions	3 274 660,73	3 006 132,03	4 995 800,66
--	---------------------	---------------------	---------------------

Les dépenses d'équipements nettes de subventions s'élèvent donc à près de 5M€, soit un niveau nettement supérieur aux années précédentes (environ 3M€).

La répartition des dépenses d'équipement par direction est la suivante :

		DEPENSE	RECETTE
AFFAIRES JURIDIQUES ET REGLEMENTATION	IMMEUBLES DE RAPPORT ET TERRAINS	72 905,20	
	IMMOBILIER LOCATIF HT	227 785,42	
	JURIDIQUE	800,00	
AFFAIRES JURIDIQUES ET REGLEMENTATION		301 490,62	
CABINET ET COMMUNICATION	CABINET	1 104,00	
	COMMUNICATION EXTERNE	9 935,19	
CABINET ET COMMUNICATION		11 039,19	
DIRECTION GENERALE	ADMINISTRATION GENERALE	70 876,33	
	DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	3 350,00	
	FOIRES MARCHES COMMERCE	1 920,60	
	INFORMATIQUE	152 798,91	
	POLICE MUNICIPALE	359 113,73	10 500,00
	POLITIQUE DE LA VILLE	33 135,18	
	RESSOURCES HUMAINES	3 380,99	
	SECRETARIAT GENERAL	15 992,00	
		640 567,74	10 500,00
EDUCATION ENFANCE JEUNESSE FAMILLE	COORDINATION JEUNESSE	46 841,50	
	EDUCATION	107 965,69	
	GS BRUNERIE	54 074,88	84 942,00
	GS CRIEL	90 713,70	
	GS CURIE	14 014,98	
	GS FATON	203 375,63	31 340,00
	GS FERRY	7 514,38	
	GS LA FONTAINE	17 627,97	
	GS MOULIN	100 881,58	
	GS RAVAT	72 083,88	
	POLE ENFANCE	59 311,92	449,86
	POLE FAMILLE	131 291,67	
		905 697,78	116 731,86
POLITIQUES SOCIALES		39 632,60	
POLITIQUES SOCIALES		39 632,60	
SERVICES TECHNIQUES	DEVELOPPEMENT DURABLE	59 512,62	
	DIRECTION TECHNIQUE	336 084,36	
	ENVIRONNEMENT	113 543,80	2 250,00
	INFRASTRUCTURES	350 007,10	106 528,08
	URBANISME ET FONCIER	1 446 296,35	
		2 311 300,23	108 778,08
VIE CULTURELLE	CONSERVATOIRE	18 657,40	
	EDIFICES CULTUELS	29 404,80	
	FESTIVITE ANIMATIONS	4 698,01	
	MUSEE MAINSIEUX	4 974,00	5 679,00
	SALLES ET FESTIVITES	137 421,26	
	VIE CULTURELLE	17 630,00	
		212 785,47	5 679,00
	GYMNASE ET EQUIPEMENTS COUVERTS	225 729,83	
		29 484,00	
	PISCINE	330 445,16	
	STADES	147 055,70	12 229,00
	TERRAINS DE JEUX EN ACCES LIBRE	14 880,00	
	VIE SPORTIVE	322,70	
		747 917,39	12 229,00

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les facteurs d'évolution développés précédemment peuvent être synthétisés dans l'analyse financière des comptes administratifs avec notamment la détermination des niveaux d'épargne et du financement des investissements. Ces différents indicateurs permettent d'analyser la situation financière de la commune. L'analyse financière s'éloignant de l'aspect strictement budgétaire, seules les opérations réelles seront retenues dans le calcul.

Les soldes intermédiaires de gestion et les principaux ratios

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	25 564 398	25 478 506	24 757 205	23 310 440	23 697 657
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	27 794 625	27 379 362	27 140 071	25 357 581	25 637 946
Épargne de gestion	2 230 227	1 900 856	2 382 866	2 047 141	1 940 289
Intérêts de la dette	261 594	195 000	158 455	157 948	140 570
Épargne brute	1 968 633	1 705 856	2 224 411	1 889 193	1 799 719
Capital de la dette	1 208 631	1 219 944	1 354 050	1 461 216	1 131 062
Épargne nette	760 002	485 912	870 361	427 977	668 657
Épargne nette hors baisse DGF	1 047 892	1 292 439	2 265 983	2 113 642	842 010
Encours de dette	9 436 862	9 744 717	12 307 611	11 152 438	12 588 042
Capacité de désendettement	4,79	5,71	5,53	5,90	6,99
Taux d'épargne brute	7,1%	6,2%	8,2%	7,5%	7,0%

Si les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées, celles-ci évoluent tout de même de manière plus dynamique que les recettes hors cessions (respectivement 1.66 % et 1.11%). Toutefois, la baisse de la charge de la dette (pour rappel aucun emprunt d'équilibre n'a été contracté en 2017) permet de ne pas dégrader les soldes intermédiaires de gestion.

L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, se stabilise et s'élève à **1.9M€ contre 2M€ en 2017**. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), s'élève à **668k€ contre 428k€ en 2017**.

Pour rappel, en 2016, le niveau de l'épargne nette était impacté favorablement par certains rattachements.

La ville a eu recours à un emprunt d'équilibre de 2.7M€ pour équilibrer ses investissements. En conséquence, la capacité de désendettement est en hausse en raison de la légère diminution de l'épargne brute et de l'endettement du budget, et atteint son plus fort niveau depuis le début du mandat. Il existe un fort enjeu sur la capacité de la commune continuer de dégager un autofinancement.

Par ailleurs, **le taux d'épargne diminue légèrement**. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les

dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

L'équilibre et le financement des investissements

L'équilibre de la section de fonctionnement peut être résumé dans le tableau suivant :

Recettes		Dépenses	
Fiscalité ménages	10 088 406	15 653 821	Masse salariale
Fiscalité spécifique	1 386 976	5 550 637	Charges à caractère général et de gestion courante
Recettes assimilées fiscalité (droits)	290 886	789 239	Subventions
Dotations et compensations de l'État	3 846 494	663 565	Participations
AC/DSC	4 303 035	910 000	Subventions au CCAS
Facturation	3 517 066	140 570	Charges financières
Subventions	1 798 722	44 653	Charges exceptionnelles
Autres hors cessions	406 361	85 742	Autres dont FPIC
TOTAL Recettes	25 637 946	23 838 227	TOTAL Dépenses
		1 799 719	Autofinancement brut dégagé
		1 889 192	Rappel 2017
		-4,74%	Evolution

L'autofinancement dégagé (épargne brute) est affecté en priorité au remboursement du capital de la dette de 1 131 062€. Le solde de cet autofinancement, soit l'épargne nette (668 657€) est affecté au financement des dépenses d'équipement :

	2018	
Dépenses brutes d'équipement	5 990 161	
Financements	7 205 368	120,29%
Subventions	994 360	16,60%
Autofinancement restant (net)	668 657	11,16%
FCTVA	469 454	7,84%
Cessions	1 276 107	21,30%
Autres recettes	1 096 790	18,31%
Emprunt	2 700 000	45,07%

Le taux d'autofinancement des dépenses d'équipement reste donc faible, et a été compensé en partie par un financement important issu des ventes de patrimoine (cessions), et par un emprunt d'équilibre. Les « autres recettes » sont constituées de PAE (Plan d'Aménagement d'Ensemble) et de TA (Taxe d'Aménagement) qui devront être reversées au Pays Voironnais au moment du budget supplémentaire, ainsi que des recettes perçues pour les opérations sous mandat liées au bassin de rétention du Parvis et au ruisseau du Gorgeat. Le montant de financement qui excède le besoin permettra de financer les reports.

LA DETTE

L'évolution de l'encours de dette au cours de l'année 2018, par budget, a été la suivante :

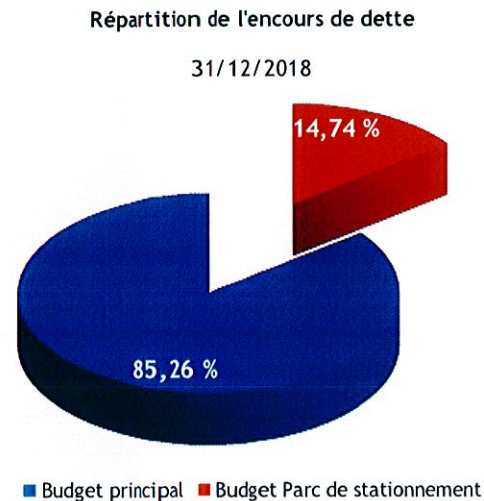
	Encours 01/01/2018	Capital amorti	Intérêts	Emprunt équilibre	Encours au 31/12/2018
Budget principal	11 019 105	1 131 062	140 985	2 700 000	12 588 043
Budget parcs stationnement	2 360 179	184 442	75 692	0	2 175 738

L'encours total au 31/12/2018 s'élève donc à 14 763 780€.

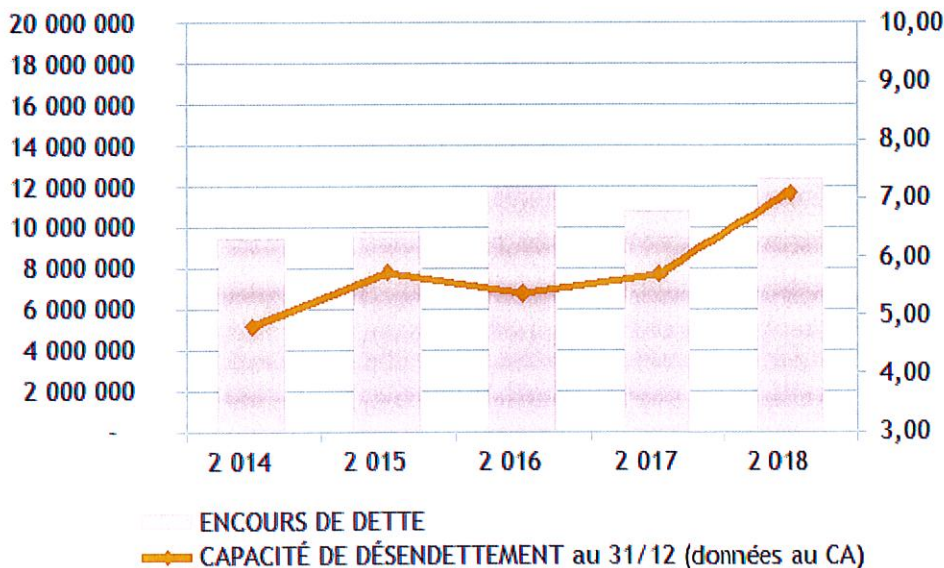
Avec une large majorité de l'encours positionné sur taux fixes, ce dernier est sécurisé.

100 % de l'encours de la ville de Voiron est classée en 1A sur la Charte Gissler, confirmant ainsi sa bonne sécurité.

Les banques mutualistes sont les deux principaux prêteurs de la ville de Voiron, à savoir la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (45.65 % de l'encours) et le Crédit agricole Sud Rhône-Alpes (30.53% de l'encours).



Pour rappel, l'encours a évolué de la manière suivante depuis le début du mandat :



LES BUDGETS ANNEXES : LA RESTAURATION

En grandes masses, le résultat 2018 du budget Restauration est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	689 951,75 €	9 946,36 €
Recettes	747 000,25 €	14 233,00 €
Résultat 2018	57 048,50 €	4 286,64 €

Les détails par section (fonctionnement et investissement) et par chapitre seront précisés dans les paragraphes suivants.

Une partie sera ensuite consacrée aux équilibres financiers, à savoir :

- l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des dépenses d'investissement ;
- l'évolution de l'excédent global de clôture.

a Le fonctionnement

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Charges à caractère général	413 171	437 161	23 990	5,81%
Masse salariale	248 992	238 558	-10 434	-4,19%
Autres charges de gestion courante	130	0	-130	-100,00%
Charges exceptionnelles	0	0	0	#DIV/0 !
Dépenses d'ordre	16 121	14 233	-1 888	-11,71%
TOTAL	678 414	689 952	11 537	1,70%

Les charges de fonctionnement évoluent de +1.70 % (soit +11.5K€) par rapport au compte administratif 2017, intégrant une hausse de +5.81 % (soit environ +24K€) sur les charges à caractère général, tandis que tous les autres postes de dépense évoluent à la baisse.

Cette évolution s'explique par une augmentation du prix des matières premières mais également à l'achat de produits bio (article 60623 « Alimentation » qui évolue de 19K€, soit +6.14%), tandis que la baisse de la masse salariale est liée à une réorganisation après un départ.

Les recettes

Recettes de fonctionnement Hors cession	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Vente de repas	713 461	746 215	32 754	4,59%
Remboursement frais	0	311	311	#DIV/0 !
Autres recettes	0	475	475	#DIV/0 !
TOTAL	713 461	747 000	33 539	4,70%

Les évolutions sont principalement liées à une hausse du nombre de repas et de leur tarif (+1%). Des remboursements de frais ont été perçus en raison de l'arrêt maladie d'un agent, et environ 475€ de recettes exceptionnelles ont été perçus, correspondant à un avoir de fourniture de sécurité.

b L'investissement

Investissements nets	CA 2017	CA 2018	Ecart
Restauration	2 782	9 946	7 164
TOTAL	2 782	9 946	7 164

Le niveau d'investissement du budget restauration reste faible.

Il correspond à l'achat de petit équipement informatique (logiciel, borne wifi) et de cuisine.

c L'équilibre

L'équilibre et le financement des investissements

Libellé	Recettes	Dépenses	Libellé
Vente de repas	746 215	437 161	Charges à caractère général
Remboursement frais	311	238 558	Masse salariale
Autres recettes	475		
TOTAL	747 000	675 719	
		71 282	Autofinancement dégagé
		51 168	Rappel 2017
		39,31%	

L'évolution plus forte des recettes par rapport aux dépenses (respectivement 4.70 % et 1.70%) conduit à une amélioration de l'autofinancement, qui s'élève à 71 282€. Il permet de financer l'intégralité des dépenses d'investissement.

L'excédent global de clôture

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	689 951,75	9 946,36
Recettes	747 000,25	14 233,00
Résultat 2018	57 048,50	4 286,64
Résultat antérieur	179 158,29	24 199,39
Résultat cumulé	236 206,79	28 486,03
Excédent global de clôture	264 692,82	
Restes à réaliser nets à financer		0,00
Excédent global de clôture disponible	264 692,82	

Au niveau de l'affectation de résultat, il est proposé d'adopter les dispositions suivantes :

- report de l'excédent de la section d'investissement au chapitre 001
- report du solde restant de l'excédent de fonctionnement en attente d'affectation au chapitre 002

Solde disponible en attente d'affectation (Chapitre 002)	(Excédent)	236 206,79
Résultat de clôture de la section d'investissement (Chapitre 001)	(Excédent)	28 486,03

LES BUDGETS ANNEXES : LES POMPES FUNÈBRES

En grandes masses, le résultat 2018 est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	903 750,15 €	11 313,08 €
Recettes	927 402,20 €	66 362,16 €
Résultat 2018	23 652,05 €	55 049,08 €

Les détails par section (fonctionnement et investissement) et par chapitre seront précisés dans les paragraphes suivants.

Une partie sera ensuite consacrée aux équilibres financiers, à savoir :

- l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des dépenses d'investissement ;
- l'évolution de l'excédent global de clôture.

a Le fonctionnement

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Charges à caractère général	355 704	400 583	44 879	12,62%
Masse salariale	408 804	422 067	13 263	3,24%
Autres charges de gestion courante	3 128	7 893	4 765	152,32%
Charges exceptionnelles		6 845	6 845	#DIV/0 !
Dépenses d'ordre	62 104	66 362	4 258	6,86%
TOTAL	829 741	903 750	74 009	8,92%

Les charges de fonctionnement augmentent d'environ 9% (soit 74K€) par rapport au compte administratif 2017, en raison de l'évolution :

- des charges à caractère général qui augmentent d'environ 45K€, notamment sur les frais de prestation et les fournitures, en raison de la hausse du nombre de décès ;
- la masse salariale qui augmente de 13K€ en raison, essentiellement, de la hausse de la rémunération principale et des cotisations retraite.
- de charges exceptionnelles liées à la réforme et à la vente d'un véhicule.

Les recettes

Recettes de fonctionnement Hors cession	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Vente de prestation service	873 447	901 742	28 295	3,24%
Atténuations de charge	10 888	9 188	-1 700	-15,62%
Autres recettes	51	1 171	1 120	2206,28%
Recettes d'ordre	2 379	0	-2 379	-100,00%
TOTAL	886 765	912 101	25 336	2,86%

Les recettes augmentent de 2.86 % (soit 25K€).

Les évolutions sont les suivantes :

- les recettes commerciales augmentent de 28K€ en contrepartie de la hausse des charges à caractère général, en raison de l'augmentation du nombre de décès ;
- les atténuations de charges baissent de 1.7K€ et ne sont constituées que du recouvrement des chèques déjeuners ;
- les autres recettes, constituées de recettes exceptionnelles, augmentent de 1K€ après un niveau très faible en 2017, et en raison d'un remboursement de facture de gaz.

b L'investissement

Investissements nets	CA 2017	CA 2018	Ecart
Pompes Funèbres	71 219	11 313	-59 906
TOTAL	71 219	11 313	-59 906

Le niveau d'investissement pour 2018 s'est considérablement réduit : il s'élève à 11 313 € et correspond à de l'acquisition de petit matériel d'équipement (imprimantes, mobilier de bureaux...).

c L'équilibre

L'équilibre et le financement des investissements

Libellé	Recettes	Dépenses	Libellé
Vente de prestation service	901 742	400 583	Charges à caractère général
Mise à disposition personnel	9 188	422 067	Masse salariale
Autres recettes	1 171	7 893	Autres charges de gestion courante
		6 845	Charges exceptionnelles
TOTAL	912 101	837 388	
		74 713	Autofinancement dégagé
		116 750	Rappel 2017
		-36,01%	

L'autofinancement dégagé est en recul de -36 % par rapport au niveau dégagé au compte administratif 2017 en raison d'une évolution des charges supérieure à celle des recettes (respectivement 9 % et 2.8%).

Toutefois ce niveau est suffisant dans la mesure où il couvre intégralement les dépenses d'investissement.

L'excédent global de clôture

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	903 750,15	11 313,08
Recettes	927 402,20	66 362,16
Résultat 2018	23 652,05	55 049,08
Résultat antérieur	231 956,69	113 697,45
Résultat cumulé	255 608,74	168 746,53
Excédent global de clôture	424 355,27	
Restes à réaliser nets à financer		1 142,62
Excédent global de clôture disponible	255 608,74	167 603,91

Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

- 23 652,05 € en fonctionnement qui se cumulent aux 231 956,69 € de l'excédent antérieur, **soit un excédent de fonctionnement de 255 608,74 € ;**
- en investissement, les **restes à réaliser nets à financer sont de 1 142,62 €** et peuvent donc être financés par le résultat cumulé d'investissement de 168 746,53 €.

En définitive, au niveau de l'affectation de résultat, il convient d'adopter les dispositions suivantes :

- **report de l'excédent de fonctionnement** (255 608,74 €) au compte 002-résultat de fonctionnement reporté ;
- report de l'excédent d'investissement restant (167 603,91 €) au compte 001-résultat d'investissement reporté.

Solde disponible en attente d'affectation (Chapitre 002)	(Excédent)	255 608,74
---	------------	------------

Résultat de clôture de la section d'investissement (Chapitre 001)	(Excédent)	167 603,91
--	------------	------------

LES BUDGETS ANNEXES : PARKING

En grandes masses, le résultat 2017 du budget parking est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	528 467,19 €	337 254,85 €
Recettes	547 180,85 €	157 482,98 €
Résultat 2018	18 713,66 €	-179 771,87 €

Les détails par section (fonctionnement et investissement) et par chapitre seront précisés dans les paragraphes suivants. Une partie sera ensuite consacrée aux équilibres financiers, à savoir :

- l'évolution des soldes d'épargne, de la capacité de désendettement et du taux d'épargne brute ;
- l'équilibre de la section de fonctionnement et le financement des dépenses d'investissement ;
- l'évolution de l'excédent global de clôture.

a Le fonctionnement

Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Charges à caractère général	272 447	295 541	23 093	8,48%
Charges gestion courante	469	85	-383	-81,82%
Charges financières	78 880	75 358	-3 521	-4,46%
Charges exceptionnelles	0	0	0	#DIV/0 !
Dépenses d'ordre	157 341	157 483	142	0,09%
TOTAL	509 137	528 467	19 330	3,80%

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3.8% mais de manière très hétérogène :

- les charges à caractère générale (+8.48 %, soit +23K€) évoluent en raison du regroupement des charges de copropriétés entre les niveaux privatifs et publics (+9K€), ainsi que des contrats de prestation de service (+11.7K€) ;
- La baisse des charges financières est liée au désendettement du budget, malgré un emprunt réalisé de 200k€ pour financer les travaux sur les nouveaux parkings.
- Les charges de gestion courante diminuent avec le nombre de remboursement d'abonnements.

Les recettes

Recettes de fonctionnement hors cession	CA 2017	CA 2018	Evolution	
Recettes parking	264 368	337 683	73 315	27,73%
Loyers des boxes	11 783	10 558	-1 225	-10,40%
Subvention de la Ville	187 218	164 667	-22 551	-12,05%
Autres recettes	31 281	0	-31 281	-100,00%
Recettes d'ordre	23 273	23 273	0	0,00%
TOTAL	517 923	536 181	18 258	3,53%

Les recettes augmentent de +3.53 % (soit 18 258€) en raison, principalement, de l'évolution des recettes du parking qui conduit à une réduction de la subvention d'équilibre du budget principal et ce, malgré la baisse des loyers des boxes et des diverses participations aux charges d'exploitation (-31K€).

b L'investissement

Investissements nets	CA 2017	CA 2018	Ecart
Parking	15 564	129 540	113 976
TOTAL	15 564	129 540	113 976

Hors emprunt, le niveau d'investissement net pour 2018 s'élève à 129 540 €.

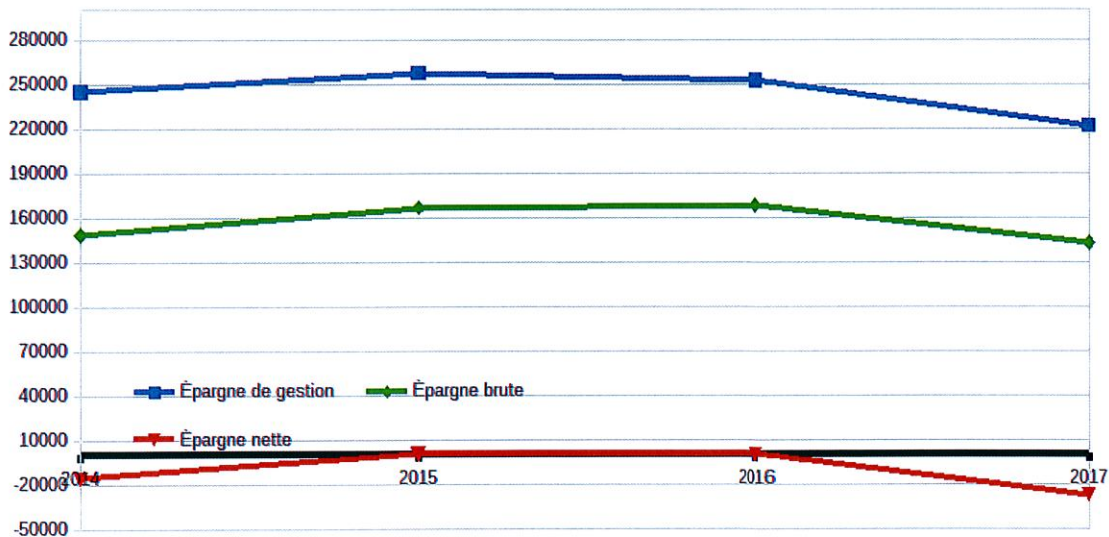
Il s'agit de travaux pour la mise en enclos des nouveaux parking, étant précisé que ces dépenses correspondent à des reports de 2017.

c L'équilibre

Les soldes intermédiaires de gestion

Libellé	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	225 704	243 697	239 435	272 916	295 626
Recettes réelles de fonctionnement hors cessions	470 802	501 278	491 711	494 649	512 908
Épargne de gestion	245 098	257 581	252 276	221 733	217 282
Intérêts de la dette	96 564	91 021	84 167	78 880	75 358
Épargne brute	148 534	166 560	168 109	142 853	141 923
Capital de la dette	164 280	166 128	167 965	170 084	184 441
Épargne nette	-15 746	432	144	-27 230	-42 518
Encours de dette	2 664 356	2 498 227	2 330 262	2 360 179	2 175 738
Capacité de désendettement	17,94	15,00	13,86	16,52	15,33
Taux d'épargne brute	32%	33%	34%	29%	28%

Evolution des soldes d'épargne



L'épargne de gestion, différence entre les produits et les charges de fonctionnement avant remboursement de la dette, s'élève à **217 k€**. Ce solde est prioritairement affecté au remboursement de l'annuité de la dette.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement de la dette (capital et intérêts), est de **- 42 518 €**. L'épargne nette est donc négative. Le résultat dégagé de la section de fonctionnement ne permet pas de rembourser la dette. **Le compte administratif est déficitaire, et ce déficit dépasse les 5 % des recettes de fonctionnement de ce budget.** La situation étant appréciée au global de tous les budgets, il n'y aura pas saisine de la CRC, mais ce niveau représente cependant un seuil d'alerte clair.

La particularité de ce budget conduit donc aux ratios suivants :

- **la capacité de désendettement reste assez importante du fait d'un encours de dette élevé.**
- **un taux d'épargne élevé (28%) mais à nuancer puisque les recettes ne suffisent même pas à rembourser de la dette.**

L'équilibre et le financement des investissements

L'épargne nette étant négative, les investissements ne sont pas autofinancés. Leur financement est assuré par ponction dans l'excédent, constitué par un emprunt réalisé en 2017 pour financé ces travaux reportés.

L'excédent global de clôture et affectation des résultats

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	528 467,19	337 254,85
Recettes	547 180,85	157 482,98
Résultat 2018	18 713,66	-179 771,87
Résultat antérieur	19 785,78	147 339,11
Résultat cumulé	38 499,44	-32 432,76
Excédent global de clôture	38 499,44	-32 432,76
Restes à réaliser nets à financer		7 112,64
Excédent global de clôture disponible	-1 045,96	

Les résultats de l'exercice 2018 sont les suivants :

- 18 713,66 € en fonctionnement qui se cumulent aux 19 785,78€ de l'excédent antérieur, **soit un excédent de fonctionnement de 38 499,44€ ;**
- -179 771,87 € en investissement, qui se cumulent aux 147 339,11 € de l'excédent antérieur, **soit un déficit d'investissement de 32 432,76 €.** Les restes à réaliser nets à

financer sont de 7 112,64 € ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 39 545,4 € . Ce besoin n'est pas couvert par le résultat de fonctionnement

En définitive, au niveau de l'affectation de résultat, il convient d'adopter les dispositions suivantes :

- **affectation obligatoire de la totalité du résultat de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement** (38 499,44 €) au compte 1068 ;
- report du déficit d'investissement (39 545,4€) au compte 001-résultat d'investissement reporté.

Le budget supplémentaire 2019 devra être équilibré par une recette supplémentaire ou une dépense d'investissement en moins à hauteur de 1 045,96 €.